## Modalités techniques de prise en main de la plateforme

# 1. Prise en main de la plateforme par les personnels des collèges

• Le chef d'établissement sélectionne sa ville d'exercice et le nom de son collège, renseigne son adresse mail professionnelle et son mot de passe, puis les classes auxquelles il donne accès à la plateforme et la ou les période(s) consacrée(s) aux stages de troisième.

Il invite les professeurs principaux à s'inscrire à leur tour.

Il dispose d'un tableau de suivi qui lui permet d'avoir une visibilité globale de la gestion des stages dans l'établissement.

Il a accès aux données de chacune des classes et de chacun des élèves du collège.

Le chef d'établissement gère les droits d'accès de l'ensemble des personnels de l'établissement.

• Le professeur principal qui s'inscrit sur la plateforme identifie la classe dont il assume la responsabilité. Il remet à chaque élève un formulaire d'autorisation parentale d'inscription sur la plateforme et invite tous les élèves à s'inscrire sur l'outil dédié. Une fois qu'il a collecté les autorisations signées il ouvre l'accès de la plateforme à ses élèves et peut les accompagner dans la prise en main de celle-ci.

Il dispose d'un tableau de suivi lui permettant d'avoir une visibilité globale de la gestion des stages dans sa classe et peut à tout instant suivre la situation de chaque élève.

- Tout professeur peut s'inscrire et accéder aux mêmes données que le professeur principal.
- Les autres membres des équipes pédagogiques, éducatives et administratives du collège (professeur documentaliste, CPE, psychologue de l'éducation nationale, personnel administratif...) peuvent s'inscrire sur la plateforme et avoir accès au même tableau de suivi que le chef d'établissement.

## 2. Prise en main de la plateforme par les élèves

#### • L'inscription des élèves

Leur inscription implique l'utilisation d'une adresse électronique et d'un mot de passe. Sans autorisation parentale, les élèves ne peuvent accéder à la plateforme.

# • La recherche de stages

Par défaut, les élèves accèdent à l'ensemble des offres de stage disponibles durant la ou les semaine(s) qui les concernent et dans un périmètre de 60 km autour de leur collège. A partir de la fin du mois de septembre 2019, le chef d'établissement pourra ouvrir ce périmètre à une recherche à l'échelle nationale.

Ils peuvent trier ces offres en fonction de secteurs professionnels qui renvoient aux fiches métiers de l'ONISEP.

## • La candidature

L'élève dispose d'un CV qu'il peut renseigner en ligne et archiver. Pour chaque offre, l'élève peut renseigner une lettre de motivation adaptée. Ces deux documents peuvent faire l'objet d'un accompagnement en classe. Il candidate directement aux offres de stage par la voie électronique et recoit ses réponses de la même manière.

Un élève peut candidater à autant d'offres de stages qu'il le souhaite. Lorsqu'une de ses candidatures a été acceptée, ses autres candidatures, pour la semaine concernée, seront automatiquement supprimées.

La plateforme permet à chaque élève de réaliser deux stages dans l'année.

L'élève dispose d'un tableau de suivi qui lui permet à tout moment de suivre et gérer ses candidatures.